



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Québec, le 6 mai 2015

M. Ronald Brizard, ing.f.
Sous-ministre associé aux Forêts
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-405
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet : Commentaires de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec sur la Stratégie
d'aménagement durable des forêts.**

Monsieur Brizard,

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec désire saluer la publication récente ainsi que l'adoption imminente de la Stratégie d'aménagement durable des forêts. Ce document, qui se veut à la base du régime forestier entré en vigueur au printemps 2013, présente les principales orientations qui guideront le travail des ingénieurs forestiers affectés à l'aménagement du territoire forestier. Nous comprenons que la Stratégie est un document appelé à évoluer avec le temps. La crise forestière que nous traversons encore actuellement nous a appris que la flexibilité du secteur forestier est un atout majeur qui nous permet de nous adapter aux situations économiques et sociales changeantes. En ce sens, l'OIFQ désire souligner qu'il contribuera en continu aux réflexions et aux travaux d'actualisation de la Stratégie afin de favoriser l'évolution de la profession dans l'optique de la protection du public.

Nous désirons vous faire part de nos préoccupations face à l'atteinte des objectifs qui sont ou seront fixés dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts et dans les stratégies régionales ou locales. Actuellement, plusieurs objectifs ont été établis sans analyse d'impact. C'est ainsi que plusieurs objectifs de protection et de conservation ont engendré des baisses de possibilité forestière. Nous ne remettons pas en question ces choix, mais nous incitons le ministère à réaliser ces analyses avant de fixer de nouveaux objectifs. En effet, rien ne nous garantit que des objectifs de production de bois et de création de valeurs soient atteignables simultanément avec les autres objectifs de la stratégie.

.../2

2750, rue Einstein, bureau 110
Québec (Québec) G1P 4R1

T. 418 650-2411

oifq@oifq.com

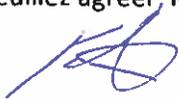
www.oifq.com

Le rapport de M. Robert Beauregard, qui présente le volet économique de la Stratégie, est une composante majeure de la Stratégie. Nous notons que ce rapport insiste sur l'évolution nécessaire de l'organisation de la planification et des opérations forestières. Nous croyons que cette recommandation est essentielle pour la prospérité et la pérennité du secteur forestier. L'organisation actuelle du travail comporte des lacunes quant à l'imputabilité des professionnels responsables de l'aménagement du territoire, ce qui va à l'encontre de la protection du public, d'une utilisation judicieuse des budgets gouvernementaux et de la maximisation des richesses extraites de la forêt. Par exemple, le suivi des investissements sylvicoles est pratiquement inexistant, il est très difficile de contrôler les coûts d'exploitation de la forêt et aucune instance opérationnelle n'est responsable de veiller à ce que l'aménagement forestier, incluant la gestion par l'État, soit rentable. Actuellement, nous sommes incapables de démontrer le rendement réel des investissements sylvicoles que nous avons faits par le passé. Pourtant, ces questions relèvent bel et bien du rôle de l'ingénieur forestier. Cette situation est inquiétante et symptomatique d'un système qui ne favorise pas l'imputabilité de ses professionnels et de ses gestionnaires.

Nous croyons opportun de réitérer notre principale revendication : l'ingénieur forestier, professionnel imputable de ses actes et de ses décisions, doit être la pierre angulaire d'une saine gestion du secteur forestier. Il doit avoir des objectifs clairs de création de valeur et de développement du territoire et il doit avoir l'entière liberté d'exercer son jugement professionnel afin d'atteindre ces objectifs. C'est en laissant une plus grande liberté aux ingénieurs forestiers, tout en les tenant imputables des résultats, que nous verrons émerger des solutions innovantes, adaptées aux particularités régionales et génératrices de richesses pour la société québécoise.

Dans le rapport final du volet économique de la Stratégie, il est recommandé d'expérimenter de nouveaux modes d'organisation sous forme de projet pilote à l'échelle d'unité d'aménagement. Nous espérons fortement que le Ministère démontrera une grande ouverture face à cette recommandation, et que le modèle des sociétés d'aménagement sera enfin expérimenté sur le terrain. Nous croyons que les sociétés d'aménagement figurent parmi les modèles de gestion qui permettront aux ingénieurs forestiers d'exercer leur jugement professionnel, tout en étant imputables, afin d'atteindre les objectifs de la Stratégie d'aménagement durable des forêts. Également, nous sommes convaincus que ce modèle favorisera grandement la gestion intégrée de toutes les ressources du territoire.

Veillez agréer, Monsieur Brizard, l'expression de mes sentiments distingués.



François Laliberté, ing.f., M.Sc.
Président

cc : Mme Denise Moranville, ing.f., Directrice du soutien à la gestion du régime forestier